ASSEMBLÉE NATIONALE

6 février 2009

RÉFORME DE L'HÔPITAL - (n° 1210)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 415

présenté par M. Rolland, rapporteur au nom de la commission des affaires culturelles

ARTICLE 18

À l'alinéa 11, après le mot :

« dépassements »,

insérer les mots :

« d'honoraires ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Précision rédactionnelle.